



REF : Mission CNIG 2018.169  
Salle Arago 10h30 – 13h30

## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE REUNION COMMISSION *Données* DU CNIG DU 11 décembre 2018

**Objet :** Réunion de la commission *Données* du CNIG, spécifique PCRS, du 11/12/2018.

### Ordre du jour :

1. « Précision » ou « Classes de précision »  
(Dominique Caillaud)
2. Le PCRS du RTGE Saint-Nazaire  
(Bénédicte Durand, Sandrine Hachon)
3. Présentation PCRS de GéoVendée  
(Cédric Seigneuret)
4. Le PCRS à Rennes  
(Cecile Tamoudi)
5. Avancement du PCRS de la Nièvre  
(Eric Danion)
6. DINSIC, Instance nationale partenariale et programme DCANT  
(Alexis Boudard et Jérôme Desboeufs)

### Documents joints :

- Présentations en ligne : [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640)

**Prochaine réunion de la commission :** mardi 7 mars 2019

Date	Visa	Nom	Organismes
Relecture	21/12/2018	Les participants.	Commission Données
Validation	03/01/2019	Dominique Caillaud	Président

## Liste de diffusion

Participants – Organisme	
Dominique Caillaud, président	
Alexis Boudard – DINSIC	Frédéric Jouvrot – Rennes métropole
Alexis Gellé – FNCCR	Gabrielle Toth – GeoFIT
Alexis Horde – Métropole Rouen Normandie	Ingrid Brugioni – GéoMayenne
Alix Marc – AITF/Montpellier	Jean-Yves Chatelier – INERIS
Ange Lucien Guidicelli – CSNGT	Jérôme Desboeufs – DINSIC
Anthony Guerout – CODAH / CRIGE Normandie	Loïc Rebours – ENEDIS
Benoit David – MTES/MIG	Manuel Plane – Lyon metropole
Benoit Lienard – Géo17	Marc Despres – Bordeaux Metropole
Benedicte Durand – St-Nazaire CARENE	Marc Leobet – MTES/MIG
Bertrand Clergeot – OGE	Marie Lambois – IGN/Normalisation
Caroline Xu – DINSIC	Marie-Louise Zambon – IGN/DPC
Cecile Tamoudi – Rennes métropole	Marion Gaudon – IGN conseil
Cedric Seigneuret – GéoVendée	Matthieu Le Masson – IGN/DPC
Christophe Nicolle – Pays de Loire	Mickael Vadin – GéoGrand Est
Elise Ladurelle Tikry – Afigéo	Pascal Boyau – Cyclomedia
Emmanuel Bardiere – SDEHG	Pierre Nguyen-Trong – GRDF
Eric Danion – SIEEEN	Pierre Vergez – IGN/CNIG
Eric Murie – SYDELA	Pierre Olivier Couteau – RTE
François Bourassin – IGN/DPC	Suzanne Nicey – IDéoBFC
François Chirié – IGN	Thierry Gattacceca – IGN/SGN
Frédéric Cantat – IGN/DPC	Vincent Deshoux – Morbihan
Frédéric Courault – ENEDIS	Vincent Fabry – Hauts de France
Frédéric Deneux – CRAIG	Yves Riallant – Afigeo

## Compte rendu synthétique :

### 1) « Précision » ou « Classes de précision »

Par Dominique Caillaud, président de la commission Données

Pour plus de détails, voir la présentation sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

Une question importante se pose : en adoptant la classe de précision [10 cm], la version 2.0 du standard permet elle une qualité adéquate à ce que demande le décret DT DICT ?

L'obligation décrite dans le décret 2012 des DT-DICT annonce la nécessité de maintenir une précision d'un niveau de classe A appliquée aux réseaux, soient 40 cm d'incertitude maximum pour un réseau rigide et 50 cm pour un réseau flexible.

Cela correspond en réalité à la largeur du godet des pelleteuses.

Une précision est apportée par Yves Riallant : les 40 cm demandés par le décret de 2012 sont au final doublés puisque la largeur de 40 cm est portée « de part et d'autre de la génératrice supérieure », soient 80 cm au total pour un réseau rigide.

Pour y répondre, le standard PCRS demande dans sa version v.1.0 à ce que les objets soient caractérisés par une géométrie connue au niveau centimétrique (1 à 10 cm), puis dans sa forme actuelle v2.0 la caractérisation est passée à la classe de précision de [10 cm] dont le troisième seuil est finalement compatible avec les 40 cm d'incertitude pour un réseau rigide.

Ainsi, le standard a été écrit en tenant compte de tous les éléments, pour autoriser un éventail maximal de productions.

#### Remarque :

En interrogeant les acteurs mettant en œuvre le PCRS, on constate que la finalité principale du PCRS peut être répartie en deux catégories :

- L'usage exclusif pour la réponse aux DT-DICT qui n'a besoin que de la classe de précision [10 cm]
- L'usage élargi aux études, en particulier la voirie, qui doit viser la classe de précision [5cm], et permet de rentabiliser l'investissement dans le PCRS, choix de la plupart des agglomérations entendues ce jour avec un patrimoine topographique déjà existant

## 2) Le PCRS du RTGE Saint-Nazaire

Par **Bénédicte Durand (CARENE)**

**Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire)**

Pour plus de détails, voir la présentation sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

En 2014 la CARENE a entamé ses réflexions sur la mise en place d'un PCRS pour répondre aux objectifs, non seulement de la réglementation anti-endommagement des réseaux, mais aussi pour ses besoins locaux de gestion durable de la voirie.

C'est à partir de 2016 que la CARENE a débuté l'initialisation du PCRS appelé localement "RTGE" (Référentiel Topographique à très Grande Echelle). Elle a mis en place une démarche de mise à jour de celui-ci avec une organisation opérationnelle pour son suivi. Celui-ci est aujourd'hui mis à disposition de membres tels que les communes, les aménageurs, et de partenaires sous convention (ENEDIS, GRDF, Grand Port).

Le PCRS est actuellement diffusé pour tous (agents des collectivités, référents techniques) aux formats SIG ou DAO.

La CARENE voit naître depuis 2018 les premiers usages de son fond de plan : recalage des réseaux, plans avant-projet, plans de projet, gestion de l'espace public, etc...).

### Remarque :

La question de la mise à disposition gratuite des données est soulevée par la DINSIC. C'est ce qu'exige la loi quand on travaille pour des services publics, ce qui fait que les organes privés participant aux partenariats PCRS passent aussi sous cette contrainte.

Aucun des acteurs du PCRS n'y est favorable a priori. Ils estiment qu'aucun modèle économique ne pourrait faire concurrence à celui qui se met en place autour de ce qui a été construit (par le groupes de travail gouvernance PCRS du CNIG).

Si le PCRS n'était pas considéré comme un investissement, il n'existerait pas.

Pas de « passager clandestin » semble un mot d'ordre unanime.

Pourtant, les membres de la DINSIC estiment que des opérations similaires ont fonctionné. Un modèle économique adéquat devrait pouvoir être proposé.

Un modèle alternatif existe déjà : en considérant que la version initiale d'un produit PCRS reste ouverte et que le remboursement des investissements provienne des mises à jour .

### **3) Présentation PCRS de GéoVendée**

**Par Cédric Seigneuret (Directeur de Géo vendée)**

Pour plus de détails, voir la présentation sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

Géo Vendée porte la mise en place du PCRS sur le département de la Vendée . Comme cela avait été fait pour le PCI vecteur il y a près de 20 ans, le PCRS sera mutualisé et co-financé. Ce financement est aujourd’hui partagé par les collectivités, le Conseil Départemental de la Vendée, le FEDER et les gestionnaires de réseaux. Sur l’aspect organisationnel, la gouvernance est partagée entre les cofinanceurs du PCRS.

Sur l’aspect technique, le PCRS vendéen est un mixte entre PCRS vecteur et PCRS raster apportant une réponse adaptée aux usages et aux territoires. Compte tenu des coûts élevés de production, l’ambition vendéenne est de faire du PCRS LE REFERENTIEL DE LA VOIRIE répondant à la réforme des DT-DICT mais aussi aux exigences de gestion de la voirie.

Un premier marché concernant trois communautés de communes a été notifié en avril 2018 pour un PCRS vecteur. Livré aujourd’hui en PCRS sur les premières collectivités, Géo Vendée s’apprête à lancer un deuxième marché sur quatre autres communautés de communes.

En parallèle de la production initiale du PCRS, Géo Vendée met à disposition une organisation et des outils assurant la diffusion et la mise à jour en continue du PCRS.

#### Remarque :

En parallèle, géoVendée aussi bien que les autres intervenants prévoient la production d’orthophotos de résolution 5cm pour assurer la continuité du PCRS en milieu rural.

En Auvergne, où le PCRS est fabriqué essentiellement à partir des orthophotos, la classe de précision adoptée est celle des [10 cm], et les études demandées par les agglomérations doivent être construites par un autre moyen, par exemple les études d’écoulement des eaux qui demandent une bonne connaissance du Z.

#### 4) Le PCRS à Rennes

Par Cecile Tamoudi (Rennes Metropole)

Pour plus de détails, voir la présentation sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

Après une expérience réussie de mutualisation des coûts de mise en place et d'entretien d'une base topographique sur la Ville de Rennes qui vit depuis 1995, les partenaires ont souhaité prolonger ce projet sur la métropole rennaise.

Bénéficiant d'une conjoncture favorable (Lancement des premiers groupe de travail PCRS, portage fort d'ENEDIS, prise de compétence voirie de la métropole), un partenariat s'est concrétisé avec les partenaires réseaux : ENEDIS, GRDF, SDE35, Collectivité Eau du Bassin Rennais, Rennes Métropole Telecom (SFR) en octobre 2017. Orange a rejoint ce collectif en juillet 2018 en concluant une convention d'expérimentation sur le territoire rennais.

L'ensemble des partenaires a jugé indispensable la mise en place d'un PCRS ++, d'un niveau de complétude équivalent "au plan traditionnel" d'Enedis/GRDF.

Il a été convenu que le budget de l'opération, que ce soit en période d'acquisition initiale ou de mise à jour, soit partagé pour moitié entre les partenaires réseaux et pour moitié par la métropole au titre de ses services d'aménagement et de gestion réseaux régie. La gouvernance du projet s'organise autour de comités de suivi réguliers.

Les travaux d'acquisition initiaux des données par technique "mobile mapping" ont débutés depuis janvier 2018 et un marché de mise à jour est en cours d'analyse. Les classes de précisions attendues sont respectées sans problème.

Une période de test a été cependant nécessaire afin de bien caler et valider les types d'objets relevés ainsi que leur structure.

#### Remarques :

Des outils communs commencent à être partagés avec Lorient, le Morbihan et toute la Bretagne. Les Pays de la Loire sont prêts à participer à ce besoin d'harmonisation qui sensibilise les territoires de l'Ouest.

Par ailleurs, il est signalé qu'un partenariat 50% / 50% se révèle délicat à gérer lorsque le 50% partenaire est réparti selon le linéaire de voie occupée. En effet ce linéaire peut varier chaque année en fonction des extensions de réseaux et entraîne donc des participations potentiellement différentes chaque année. Certains partenaires auraient préféré une distribution par effectivités fixes.

## 5) Avancement du PCRS de la Nièvre

**Par Eric Danion (SIEEEN)**  
**Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'équipements et d'environnement de la Nièvre**

Pour plus de détails, voir la présentation sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

Le SIEEEN avec l'expérience acquise au travers de son implication sur les réseaux sensibles, dans la cartographie grande échelle et sur la problématique PCRS, se propose d'exercer le rôle d'Autorité Locale Compétente.

Pour ce faire et afin de sécuriser le processus ainsi que les relations entre partenaires privés et publics et clarifier les droits liés à la donnée produite, le SIEEEN est accompagné dans sa démarche par un cabinet juridique.

Sur ses conseils, un GIP, Groupement d'Intérêt Public a été créé pour permettre d'associer les partenaires publics et privés. Il offre maints avantages :

- Assurer une plus grande protection des investissements des partenaires
- Assurer une gouvernance visible et une transparence des financements
- Permettre de co-construire la production PCRS entre public et privé

L'attention est portée sur les risques pris par le coordinateur local, sur ses droits et obligations par rapport aux partenaires et exploitants de réseaux ou aux instances nationales. Mais de l'avis général, les entrepreneurs ne doivent pas s'en soucier s'ils veulent répondre à la demande de la loi car il est fort probable que ces questions restent encore sans réponse pendant longtemps.

### Remarques :

De nombreuses épreuves attendent aussi les opérateurs.

Ils doivent assumer la forte demande nationale en matière de PCRS par des investissements qu'il faudra rentabiliser sur des actions à plus long terme.

- Aucun chantier PCRS ne ressemble à son voisin
- Les autorités compétentes, pour la plupart, se lancent dans un projet PCRS "voirie" qui implique l'acquisition d'objets qui ne sont pas spécifiés dans le PCRS. Ces objets n'étant pas normalisés, chaque porteur de projet étend le cahier des charges comme il l'entend. Ce manque de normalisation est préjudiciable aux opérateurs qui doivent s'adapter à chaque commande. Il serait souhaitable de normaliser ces extensions au PCRS. (sans pour autant modifier la norme d'échange)
- L'exhaustivité est cruciale mais ne pourra jamais atteindre les 100%. Il y aura toujours des compléments au sol (par méthode traditionnelle) à effectuer, et ce ne sera peut-être que lors des mises à jour qu'on pourra l'atteindre.
- Dès la première réalisation il est important d'être « transparent » entre les donneurs d'ordres et des prestataires au sujet des zones à compléter, qui doivent être signalées dans les fichiers livrés.

⇒ A l'issue des discussions, la pertinence de la réactivation du groupe de travail PCRS ne fait pas de doutes. Des questions techniques et organisationnelles se posent qui ont besoin de ses réunions pour trouver des réponses adéquates. Anne Sagot de PIGMA Nouvelle Aquitaine en assurera l'animation.

Il est rapellé que jusqu'en 2018, le GT PCRS était animé par Yves Riallant de l'AFIGEO et que dans cette continuité, Anne SAGOT représentera également l'AFIGEO et fera plus précisément le lien avec le Réseau des CRIGEs.

## **6) Présentation de la DINSIC, Instance nationale partenariale et programme DCANT**

**Par Alexis Boudard (Programme DCANT) / Jérôme Desboeufs (Etablab)**

Pour plus de détails, voir la présentation sur [http://cnig.gouv.fr/?page\\_id=640](http://cnig.gouv.fr/?page_id=640).

La DINSIC est la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication. Une de ses missions est de susciter la circulation et la réutilisation des données (Etablab). Elle porte une stratégie plateforme.

Le programme DCANT contribue à créer les condition d'une coopération fluide entre Etat et collectivités territoriales. Le programme DCANT 2018-2020 a été co-construit avec des collectivités territoriales et les associations d'élus. Il est décliné en 4 axes (socle, gouvernance, approche globale de la donnée, passage à l'échelle), et repose sur une logique semestrielle (résultats/feuille de route partagée).

Créée en 2011, l'Instance nationale partenariale a été créée à l'initiative des associations d'élus avec les services de l'Etat et se réunit une fois par mois. Différents sujets d'actualité numérique y sont abordés : cloud, archivage électronique, opendata, dites le nous une fois, RGPD, cybersécurité...

### Échanges en séance :

- Le CNIG ne manque ni d'organisation ni d'espace de dialogue, mais de financements.
- Retour d'expérience sur les gouvernances territoriales
- Place des acteurs privés
- Intérêt d'intégrer la dimension géographique dans le SI